

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est donné par les présentes, conformément au règlement numéro RCA 35 régissant la démolition d'immeubles en vigueur sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, qu'une demande de démolition concernant l'immeuble situé 7051 de l'avenue Baldwin a été présentée à l'arrondissement d'Anjou;

Cette demande vise la démolition de l'habitation unifamiliale existante située au 7051 de l'avenue Baldwin, sur le lot numéro 1 111 865 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de construire sur le terrain libéré, 2 habitations unifamiliales jumelées de 2 étages.

Toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur ledit immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Secrétaire de l'arrondissement d'Anjou.

Assemblée publique de consultation

De plus, il y aura une assemblée publique de consultation le 2 février, à compter de 18 heures, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dont l'objet sera l'examen de la demande de démolition mentionnée plus haut et le comité entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Le comité d'étude des demandes de démolition statuera sur ladite demande à la suite de l'assemblée publique de consultation. La séance du comité d'étude des demandes de démolition est publique.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 17 janvier 2015.

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault